

Bulletin d'information Covid-19 Jeudi 5 mars 2020

A l'attention de l'ensemble des salariés intérimaires de Manpower

Dans le cadre de notre relation privilégiée, nous tenons à vous partager nos recommandations et vous informer des mesures prises concernant le Coronavirus Covid-19. Nous disposons d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA), prévu pour être activé en cas de crise touchant les personnes, les locaux de l'entreprise, les systèmes d'information et notre image.

Une cellule dédiée a donc été mise en place depuis une dizaine de jours, qui se réunit quotidiennement pour nous soumettre des actions ou décisions en temps réel, selon l'évolution de la situation.

A l'heure actuelle, la France est en stade 2, ce qui correspond à l'objectif des pouvoirs publics de freiner la propagation du virus sur le territoire. A ce jour, ce sont 285 cas qui ont été recensés, et nous n'avons à notre connaissance aucun collaborateur contaminé par le virus.

Nous vous rappelons que vous pouvez vous tenir informés sur la situation du Covid-19 (Coronavirus) et connaître les zones contaminées sur le site du gouvernement : [cliquez ici](#)
Vous trouverez ci-dessous nos recommandations et actions de prévention en vigueur, en lien avec les consignes récentes diffusées par les Autorités Sanitaires.

Il est demandé de respecter les mesures d'hygiène habituelles :

- Se laver les mains régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Saluer sans se serrer les mains et sans s'embrasser.

Au moindre symptôme, appeler le 15

Le port du masque et de gants n'est pas conseillé par les Autorités Sanitaires, si l'on n'est pas malade.

Il est nécessaire de se déclarer à son contact en agence, en toute confidentialité, si vous avez été dans un pays ou cluster contaminé dans les 15 derniers jours, ou si vous avez été en contact avec une personne qui a voyagé dans un pays contaminé ou cluster, ou si vous avez été en contact avec un cas avéré, ou si vous avez été confirmé porteur du virus

Les déplacements professionnels dans les pays à risque définis par les autorités sanitaires sont interdits

Pour les populations fragiles (femmes enceintes, problèmes respiratoires/cardiaques...), n'hésitez pas à consulter votre médecin traitant pour diagnostic et éventuelles consignes à appliquer.

Les manifestations ou événements organisés par nos agences et réunissant de nombreuses personnes sont reportés jusqu'à nouvel ordre.

Cas particulier des clusters :

Quelques agences Manpower ou sites Clients se situent dans les clusters identifiés (Oise, Haute-Savoie, Morbihan). Les préfetures concernées ont diffusé des consignes spécifiques. Des dispositions particulières ont pu être mises en place localement par la Direction.

Pour connaître les mesures spécifiques prises dans les 3 zones à risques (clusters), nous vous invitons à suivre :

Pour l'Oise

<http://www.oise.gouv.fr/Actualites/Coronavirus-mesures-applicables-dans-le-departement-de-l-Oise>

Pour le Morbihan

<http://www.morbihan.gouv.fr/Actualites/Actus/Coronavirus-COVID-19-Informations-recommandations-mesures-sanitaires>

Pour la Haute-Savoie

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/Actualites/Actualites/Coronavirus-COVID-19-Informations-recommandations-mesures-sanitaires-et-activite-partielle>

En cas de question spécifique en lien direct avec votre situation, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur ou interlocutrice habituel/le en agence, car il/elle demeure votre contact privilégié.

Je tiens à vous confirmer que Manpower reste à vos côtés dans cette période, que nous espérons la plus brève possible.

Très cordialement,

Jean-François Buchard
Directeur service Clients & intérimaires Manpower France